

Formulaire de demande de subvention EcoGastro

Bonus coronavirus
jusqu'à fin 2021
Jusqu'à 30% de subventions de plus
que la promotion standard actuelle

1. Déroulement de l'inscription

- Veuillez compléter le présent formulaire de demande par voie électronique.
- Numérisez ou photographiez tous les justificatifs à fournir (factures d'électricité de l'année précédant l'installation du nouveau plan de cuisson à induction, photo de l'ancien plan de cuisson, confirmation de la commande du nouveau plan de cuisson avec indication du prix).
- Si vous souhaitez recevoir la batterie de cuisine plutôt qu'un remboursement en espèces (partiel), veuillez compléter en plus le formulaire de commande que vous pouvez télécharger sur www.ewz.ch/foerdergelder ou www.eartheffect.ch/ecogastro.
- Veuillez nous envoyer le formulaire de demande et tous les justificatifs nécessaires par e-mail: ecogastro@eartheffect.ch
- Si vous remplissez toutes les conditions d'octroi d'une subvention, vous recevrez de notre part une confirmation d'attribution définitive (confirmation d'éligibilité au programme).

2. Conditions d'octroi d'une subvention

- EcoGastro soutient le remplacement des plaques de cuisson électriques en fonte par des plaques de cuisson à induction. Le remplacement d'une cuisinière au gaz ou d'un plan de cuisson vitrocéramique par un plan de cuisson à induction et l'achat de plaques de cuisson à induction supplémentaires ne sont pas éligibles à la subvention.
- Toutes les entreprises et les organisations avec une cuisine professionnelle sont acceptées. Les hôpitaux, cantines et réfectoires ne sont acceptés que sous conditions et sur demande.
- Vous devez soumettre la demande de subvention avant le remplacement du plan de cuisson.
- Vous ne devez toucher aucune autre subvention de la part de la Confédération ou des cantons.
- Le remplacement du plan de cuisson ne doit pas entrer dans le cadre d'une analyse cantonale de la consommation d'énergie ou d'un contrat d'objectifs avec le canton, l'Agence de l'énergie pour l'économie AEnEC ou act Agence Cleantech Suisse.
- Sans subvention, vous n'investiriez pas, ou pas dans le même ordre de grandeur, dans une cuisinière à induction.
- Dans l'établissement, il n'y a pas de directives internes incitant à investir uniquement dans les technologies les plus efficaces.
- Le gérant participe à un bref entretien-conseil technique. Ce dernier dure environ une heure et se tiendra dans votre établissement.
- Tout le personnel de cuisine participe à un atelier consacré aux économies d'électricité. Cet atelier se déroule aussi dans vos locaux.
- Une année environ après le bref entretien-conseil technique et l'atelier sur les économies d'électricité, vous recevrez un petit questionnaire électronique que vous voudrez bien compléter.

- Vous nous enverrez vos factures d'électricité (sous forme électronique) une année après l'installation de votre nouveau plan de cuisson.

3. Modalités de paiement

- Par plaque de cuisson remplacée, vous recevrez soit CHF 1'500 en espèces, soit CHF 2'500 en nature sous la forme d'une batterie de cuisine (Demeyere ou Noser Inox, à commander exclusivement chez nous).
- Nous subventionnons ~~4~~² plaques de cuisson au maximum. La subvention maximale s'élève donc à CHF ~~6'000~~^{3'000} en espèces ou CHF ~~10'000~~^{5'000} en nature sous la forme d'une batterie de cuisine.
- Le montant de la subvention s'élève à ~~30%~~^{20%} max. des coûts d'investissement (TVA incluse).
- Le montant est versé en deux tranches: la première tranche, soit 75% de la subvention, est versée au moment de l'admission du candidat au sein du programme. La deuxième tranche, correspondant aux 25% restants, est versée environ un an après l'installation du nouveau plan de cuisson et l'envoi des factures d'électricité.

4. Déroulement du programme

1. Vous pouvez réserver à l'avance une place pour le programme sur www.eartheffect.ch/ecogastro. Vous avez ainsi une option sur les subventions pendant un mois, le temps de réunir les documents nécessaires.
2. Vous nous envoyez par e-mail le formulaire rempli ainsi que les documents (factures d'électricité, photo de l'ancien plan de cuisson, confirmation de la commande du nouveau plan de cuisson).
3. Nous vous confirmons l'admission au sein de notre programme.
4. Vous recevez le versement de la première tranche de la subvention et/ou une batterie de cuisine équivalant à 75% du montant total, au moment de l'installation du nouveau plan de cuisson.
5. Votre nouveau plan de cuisson est installé.
6. Nous organisons l'entretien de conseil technique et l'atelier sur les économies d'électricité dans vos locaux.
7. L'ensemble de votre personnel de cuisine bénéficie d'un atelier d'1h30 sur les économies d'énergie. Lors de cet atelier, vos employés seront sensibilisés aux économies d'énergie réalisables dans leur travail quotidien. Cet atelier n'est pas une formation pour les plaques à induction.
8. Un an environ après notre visite, vous recevez un e-mail avec un lien vers un questionnaire auquel nous vous demandons de répondre. Vous nous envoyez également vos factures d'électricité depuis l'installation du nouveau plan de cuisson par e-mail.
9. Vous recevrez ensuite les 25% restants de la subvention.

5. Informations sur le projet

5.1 Établissement

Nom de l'établissement

Rue, n°

NPA Localité

Téléphone

E-mail de l'interlocuteur

Gérant

Chef de cuisine

Nombre de collaborateurs en cuisine

Nombre de repas produits en moyenne par semaine

Consommation électrique (total en kWh par an)

Avez-vous un compteur électrique séparé pour votre cuisine?
Si oui, indiquer les données de consommation.

Non Oui

L'établissement a procédé à une analyse cantonale de consommation d'énergie ou a signé un contrat d'objectifs avec le canton, l'AEnEC ou act.

Non Oui

La subvention contribue de manière significative à l'investissement dans la technologie de l'induction (critère obligatoire).

Non Oui

L'établissement a pour instructions internes d'investir exclusivement dans les technologies les plus efficaces (critère d'exclusion).

Non Oui

5.2 Propriétaire

Nom du propriétaire

Rue, n°

NPA Localité

Téléphone

E-mail

5.3 Subvention

Recevez-vous une subvention du canton ou de la Confédération?

Non Oui

Nombre de plaques de cuisson avant le remplacement:

Plaques en fonte pce

Vitrocéramique infrarouge pce

Plaques induction pce

Brûleurs au gaz pce

Nombre de plaques de cuisson après le remplacement:

Plaques en fonte pce

Vitrocéramique infrarouge pce

Plaques induction pce

Brûleurs au gaz pce

Nous aimerions

Paiement du montant total

Batterie de cuisine à induction/apaiement mixte

Coordonnées bancaires IBAN

Titulaire du compte

5.4 Plan de cuisson

Produit et modèle du plan de cuisson à remplacer

Produit et modèle du nouveau plan de cuisson

Date d'installation prévue du nouveau plan de cuisson

6. Pièces à fournir jointe sera envoyée ultérieurement

Photo du plan de cuisson à remplacer:
annexée sera livrée ultérieurement

Copie de la confirmation de commande avec le prix du nouveau plan de cuisson:
annexée sera livrée ultérieurement

Copie des factures d'électricité de l'année précédant l'installation du nouveau plan de cuisson:
annexée sera livrée ultérieurement

Formulaire complété de la commande d'une batterie de cuisine:
annexée sera livrée ultérieurement

7. Signature

Je confirme l'exactitude des indications fournies sur ce formulaire (Prénom Nom).

Prénom/nom requérant/-e

Lieu, date

Signature ¹⁾

¹⁾ Signez numériquement le formulaire de demande. Ou bien scannez le document signé et envoyez-le nous par e-mail à: ecogastro@eartheffect.ch

